

Juin 2000

Comment faire l'unité d'action des mouvements sociaux ?

Loi anti-pauvreté ou campagne des 10 milliards ?



Au colloque sur l'unité de la gauche du 27 mai, le PDS a mis de l'avant deux points essentiels :

- l'unité d'action des mouvements sociaux et politiques sur la base de campagnes communes que nous proposons être la campagne pour un réinvestissement d'au moins 10 milliards \$ pour combler le déficit social maintenant et la campagne pour un scrutin proportionnel ;
- l'unité de la gauche politique dans un seul parti radicalement démocratique donc multi-tendances et multi-sections — c'est-à-dire permettant des adhésions individuel *et de groupes* — sur la base de l'adhésion à un programme anti-capitaliste, indépendantiste, féministe, écologiste et internationaliste.

Il n'est pas besoin, ici, de revenir sur le bien-fondé de la campagne des 10 milliards \$. Un dépliant a été produit et un projet de journal sur le sujet sont tous deux disponibles sur le site Internet du PDS (<http://www.microtec.net/~partids>). Quant à la question de la proportionnelle, elle est spontanément mieux comprise et elle a été relancée par le livre de Paul Cliche.

Mais il ne faut pas oublier que, par rapport à l'unité d'action, les propositions du PDS, en particulier la campagne des 10 milliards, ne se font pas face au vide. Les directions syndicales et populaires, dans leur majorité, font la promotion d'une campagne alternative pour une loi pour l'élimination de la pauvreté. Que répondre à ceux et celles qui nous diront qu'une campagne unitaire existe déjà et qu'il faut la développer au lieu de proposer autre chose ?

Si la campagne pour une loi anti-pauvreté pouvait unifier et mobiliser la grande majorité des classes populaires contre les politiques néolibérales, il faudrait en effet embarquer dans cette campagne. Car il faut casser la politique néolibérale du déficit zéro, de la baisse des impôts et du remboursement de la dette, et non se contenter de gagner un dollar par-ci par-là en n'en perdant dix ailleurs. Et pour reverser la vapeur, il faudra que

toutes les classes populaires, unifiées dans une campagne commune qui synthétisent les revendications partielles, frappent ensemble.

La campagne pour une loi anti-pauvreté ne répond nullement à ces deux critères :

1. La proposition de projet de loi anti-pauvreté ne tient compte que très partiellement des revendications de terrain des syndicats et des groupes populaires. Elle met en relief certaines revendications concernant spécifiquement les 20% les plus pauvres mais néglige celles concernant un réinvestissement dans les services publics, l'amélioration des salaires et des conditions de travail des employés de l'État, la création de programme d'emplois, l'investissement dans le développement durable et dans les régions...

La campagne des 10 milliards, par contre, englobe l'ensemble des ces revendications. Elle permet ainsi de synthétiser à égalité l'ensemble des revendications et des campagnes sectorielles menées actuellement par le mouvement social.

2. La proposition de projet de loi anti-pauvreté, très explicitement, s'adresse au cinquième le plus pauvre de la population. Il ne propose rien de concret pour les 60 ou 70% de la population qui font partie des classes populaires mais qui ne sont pas « pauvres ». On ne cherche donc qu'à unifier et mobiliser la majorité des classes populaires sur des bases seulement morales et humanitaires mais non sur la base de leurs intérêts immédiats qui seuls permettraient une pleine mobilisation.

Par contre, la campagne des 10 milliards fait appel aux intérêts immédiats de *l'ensemble* des classes populaires. (La campagne sur le scrutin proportionnel le fait d'une façon moins immédiate) Il faut *immédiatement* plus d'argent pour les hôpitaux, les écoles, les garderies, les maisons de refuge, des programmes d'emploi pour les jeunes, les bourses d'étude, le soutien au revenu, les logements sociaux, le développement des régions, le transport public...

3. La proposition de loi anti-pauvreté ne propose rien de concret à propos de la concentration de la richesse et des revenus au sommet de la société résultant du néolibéralisme. Même le vague principe de « *l'équité fiscale* » invoqué par la proposition peut tout aussi bien vouloir dire taxation accrue des classes populaires ayant un emploi relativement stable, soit la majorité, que celle des compagnies et des riches. On ne mobilisera certainement pas la classe salariée et quasi-salariée en leur laissant entendre qu'elle n'aura pas davantage de services publics en contrepartie de son importante contribution fiscale et même que celle-ci pourrait encore augmenter sans amélioration des services publics.

La campagne des 10 milliards propose un éventail de possibilités de financement qui toutes frappent uniquement le patronat et les riches, principalement le capital financier et les multinationales : gel des intérêts sur la dette publique, taxation lourde des profits, des revenus élevés, de la richesse et de la consommation de luxe. Ainsi devient-il clair que cette campagne vise l'unité d'au moins 90% de la population contre le pignon de la pyramide sociale. Ainsi tous les secteurs populaires s'en trouveront renforcés dans leurs luttes, y compris celui des personnes exclues.

4. La proposition de loi anti-pauvreté ne remet pas en cause les politiques budgétaires néolibérales du déficit zéro, de la baisse des impôts et de remboursement de la dette. Selon le Conseil national du bien-être social, pour éliminer la pauvreté au Québec en 1997, qui touchait 20.1% de la population, il aurait fallu moins de 6 milliards \$. Comme la loi anti-pauvreté se propose d'abolir la pauvreté dans seulement 10 ans, une partie seulement des surplus fédéral et provincial devrait y être affectée à court terme.

La campagne des 10 milliards implique, au contraire, un tournant de 180 degrés de la politique budgétaire néolibérale de baisse des impôts des plus riches et de remboursement de la dette. Elle exige que dès maintenant au moins la moitié des impôts et taxes, payés par les contribuables québécois, engloutis pour atteindre le déficit zéro depuis 1994 servent à combler le déficit social. L'affectation des impôts et taxes aux dépenses sociales en devient clairement prioritaire sans ambiguïté.

5. La proposition de loi anti-pauvreté n'implique pas une remise en question des politiques néolibérales de démantèlement/privatisation des services publics, de déréglementation du marché du travail et de libéralisation des flux de capitaux et des échanges commerciaux. Elle peut même être interprétée comme un pacte avec les forces néolibérales : vous élevez le revenu du cinquième de la population le plus pauvre au niveau... du 80^{ie} centile le plus pauvre... dans 10 ans, en retour, vous avez carte blanche. C'est au mieux suggérer aux forces néolibérales un changement de tactique qu'il sont d'ailleurs en train d'opérer : baisser les revenus de *toutes* les classes populaires, l'appauvrissement des personnes exclues devenant de plus en plus difficile parce que le minimum vitale d'assistance ou l'incitation salariale minimale pour travailler ont été atteints.

La campagne des 10 milliards, au contraire, implique un réinvestissement dans les services publics, donc une opposition à la privatisation ; l'embauche dans les services publics et un programme de création d'emplois aux conditions fixées par le gouvernement, donc un refus de la déréglementation du travail ; un contrôle des flux de capitaux et de marchandises pour, d'une part, empêcher le capital financier de punir, par la fuite des capitaux, un gouvernement refusant d'appliquer une politique budgétaire néolibérale et, d'autre part, maximiser les retombées économiques des investissements gouvernementaux pour la marché national.

6. La proposition de loi anti-pauvreté, parce qu'elle a justement la forme d'un projet de loi, est une proposition complexe exprimée en termes plutôt juridiques. Elle implique un ensemble de mesures dont certaines à court terme, précises et pointues mais fort limitées par rapport au but à atteindre, et un plus grand nombre, vague à souhait, à moyen et long terme. De plus, elle suppose la mise sur pied de structures bureaucratiques pour fin de consultation, de surveillance et de collecte de statistiques.

La complexité du projet de loi est telle que la documentation du Collectif pour la loi anti-pauvreté se contente de mobiliser les gens sur la base de l'idée générale de l'élimination de la pauvreté et non sur le contenu de la loi. Finalement, on mobilise sur la base d'une abstraction sujette à la controverse et donc à la récupération par le gouvernement. Le dernier Congrès du PQ a donc pu voter en faveur du principe de la loi sachant précisément qu'il pouvait la récupérer. On devine le reste : enlisement dans la

concertation, une spécialité du PQ. Finalement, le projet de loi est une chance inouï pour le PQ de relancer sa stratégie de partenariat avec les directions syndicales, mis à mal par les dégâts du déficit zéro, par l'intermédiaire des directions populaires. La mobilisation sociale s'en trouvera-t-elle enlisée pour un autre 10 ans ?

La campagne des 10 milliards, au contraire, met de l'avant une revendication simple, concrète et facile à expliquer. Les contribuables québécois payaient en 1999, par rapport à la mise en place de la stratégie du déficit zéro en 1994, 20 milliards \$ de plus en impôts et taxes par année. De cette somme équivalent à deux fois le budget de l'éducation du Québec ou 1.5 fois son budget de la santé, rien n'était allé aux dépenses sociales, tout avait été englouti par l'élimination du déficit. Et ça continue avec la baisse des impôts et le remboursement de la dette.

Nul besoin d'appareil bureaucratique pour en faire l'exégèse et pour servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les classes populaires. Le gouvernement peut l'ignorer, tant que la campagne n'est pas assez soutenue, s'y opposer quand elle commencera à être connue, faire une contre-proposition quand elle sera largement soutenue, mais il ne peut pas la récupérer en l'interprétant à sa manière. La campagne des 10 milliards relève d'une logique de mobilisation et de confrontation de classe et non d'une logique d'enlèvement bureaucratique.

7. La proposition d'une loi anti-pauvreté laisse entendre que le capitalisme pourrait supprimer la pauvreté. Le capitalisme ne peut pourtant pas être viable sans une armée de sans emploi qui doivent être pauvres pour désirer travailler à bas salaire et avec de mauvaises conditions plutôt que de rester dans la misère. La loi anti-pauvreté devrait alors décréter logiquement la fin du capitalisme. Pourquoi pas ? Mais alors il faut le dire honnêtement et ne pas espérer que cette loi soit votée par un gouvernement pro-patronal ni même par une structure d'État liée organiquement au capitalisme.

La campagne des 10 milliards est gagnable par une forte mobilisation contre un gouvernement pro-patronal. Après tout, elle ne propose que de revenir à court terme à la situation de 1993. Mais, de par sa logique même, elle met en échec le projet néolibéral. Par exemple, la campagne des 10 milliards pose la question d'une réforme fiscale et du contrôle des flux de capitaux, de même que du contrôle démocratique de l'État et des services publics. Par le fait même, elle aiguise la conscience politique des classes populaires dans le sens de l'anti-capitalisme, tout au moins de sa stratégie néolibérale. Mais le capitalisme de l'aube du XXI^è siècle a-t-il une stratégie de rechange ?

Marc Bonhomme